

Strasbourg, 29 mai 2017

Greco-Inf(2017)1

Échange de vues entre le Président du GRECO et le Comité des Ministres

(1287^e réunion des Délégués des Ministres, Strasbourg, 31 mai 2017)

DECLARATION de M. Marin MRČELA, Président du GRECO

Monsieur le Président¹
Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Secrétaire Générale adjointe,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être à nouveau des vôtres, après ma réélection à la présidence du GRECO, pour ce nouveau Cycle d'Évaluation, et d'avoir le plaisir de vous présenter aujourd'hui l'édition 2016 du Rapport général d'activités du Groupe d'États contre la corruption.

Ce Rapport d'activités diffère des précédents en ce qu'il fait un bilan horizontal de l'action contre la corruption menée en 2016 par nos 49 États membres. Ce rapport est en quelque sorte un « État de la corruption » qui met en lumière les tendances et difficultés dans nos 49 États membres et qui, je l'espère, contribuera à guider nos efforts collectifs contre la corruption.

2016 a vu l'adoption de plus de quarante rapports d'évaluation et de conformité, ce qui a permis au GRECO de continuer à renforcer une solide expérience et une compréhension approfondie des principales tendances, difficultés et bonnes pratiques dans les domaines de l'incrimination de la corruption, du financement du monde politique ainsi que de la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs. Ces domaines sont fondamentaux pour le fonctionnement des États démocratiques, et le degré d'intégrité dans ces domaines a un impact direct sur la confiance de nos concitoyens dans nos institutions.

En 2016, l'Europe et les États-Unis ont connu une recrudescence de polarisation, de nationalisme et de populisme. Nos citoyens sont de plus en plus préoccupés par la manière dont les affaires publiques sont gérées, certains ayant l'impression que seul un petit nombre de privilégiés en tire profit au détriment du reste de la population. Les raisons sont complexes, mais la « corruption » - sous toutes ses formes et selon les différentes manifestations de comportement contraire à l'éthique et malhonnête – est l'élément latent de cette équation. En 2016, aucun pays, aucune organisation, aucun secteur d'activité n'a été épargné. Que ce soit dans le secteur public ou privé, au niveau national, européen ou international, des allégations ou des affaires avérées de corruption ont entaché des gouvernements, des parlements, la justice, des institutions nationales comme internationales, des marchés, des organisations sportives ou encore des entreprises privées.

Alors que, pour ce qui est des deux premiers cycles, le taux de mise en œuvre des recommandations du GRECO a été élevé, pour les 3^e et 4^e cycles d'évaluation, les recommandations pleinement mises en œuvre sont moins fréquentes. Vous trouverez aux Annexes 2a et 2b de notre Rapport annuel des informations sur les progrès réalisés par chaque Membre dans la mise en œuvre des recommandations du GRECO.

Dans ce contexte, le GRECO relève une augmentation des rapports de conformité qui le détourne des évaluations principales, lesquelles sont, et doivent demeurer, notre cœur de métier. La complexité croissante des problématiques discutées et le fait que les gouvernements doivent s'appuyer sur d'autres acteurs pour la mise en œuvre de recommandations, par exemple les parlements, les organisations ou organes autonomes de

¹ M. Emil Ruffer, Ambassadeur, Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe.

juges et de procureurs, peuvent expliquer en partie ce rythme de mise en œuvre plus lent qu'escompté. Cependant, il est possible et impératif de faire davantage. Alors même que les populations exigent des sociétés empreintes d'intégrité et exemptes de corruption, il faut une volonté politique forte pour traiter les problèmes et réformer.

Tout au long de 2016, le GRECO a suivi les tendances, les défis et les bonnes pratiques dans les domaines couverts par les 3^e et 4^e Cycles d'évaluation. Vous trouverez un bilan plus détaillé dans le rapport, mais j'aimerais faire quelques observations générales.

Si, en matière d'incrimination, les États membres ont, dans l'ensemble, incriminé la plupart des formes de corruption, une tendance semble toutefois émerger, à savoir une préférence excessive pour les aspects répressifs de la lutte contre la corruption, la puissance et l'efficacité des mécanismes de prévention, souvent trop faibles ou lacunaires, étant fréquemment sous-estimées. Le GRECO a donc préconisé toute une série de mesures préventives visant à éviter diverses formes de conflits d'intérêts et, à cette fin, l'établissement de codes d'éthique et de la déclaration de patrimoine pour les personnalités et agents publics. La supervision et l'application de ces dispositions mérite aussi une attention spéciale.

La transparence du processus législatif nécessite une attention plus poussée et à cet égard, les règles relatives au financement des partis politiques et la régulation du phénomène du « lobbying » en plein essor sont des domaines particulièrement préoccupants dans le contexte du GRECO. Il est aussi critique que l'indépendance de l'appareil judiciaire, garant en dernier ressort de la justice et de l'État de droit, continue de figurer au nombre des priorités inscrites à l'ordre du jour des États. Il est urgent dans certains pays de prendre des mesures destinées à garantir l'indépendance de la justice et les constats et recommandations du GRECO à cet égard complètent le plan d'action que le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre pour renforcer l'indépendance et l'impartialité de la justice. Le GRECO s'est également dit préoccupé par l'absence de mesures préventives à l'encontre de possibles influences indues sur les systèmes de poursuite, que ces derniers relèvent de la justice, soient des organes indépendants ou fassent partie de l'exécutif.

En 2016, le GRECO a posé les fondements de son 5^e Cycle d'Évaluation qui démarre en 2017. Le thème – « Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs » - s'inscrit logiquement dans le droit fil du 4^e Cycle du fait de ses implications s'agissant de forger le comportement des citoyens à l'égard de leurs institutions politiques et de la démocratie en général. En outre, si les services répressifs sont la pierre angulaire de la lutte contre la corruption et que l'intégrité est une composante fondamentale de ces services, l'expérience montre que les facteurs de risque spécifiques associés à leurs activités méritent d'être examinés de près. Je compte sur le soutien de chaque Membre pour faire en sorte que, comme pour les cycles précédents, les travaux du 5^e Cycle d'Évaluation soient techniques, transparents et reposent sur les compétences d'experts. J'aimerais à cette occasion remercier tous ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, qui étaient présents à l'évènement de lancement de haut niveau du 20 mars dernier : votre présence témoigne de votre intérêt et de votre engagement en faveur de nos travaux et je vous en remercie. Nos premières évaluations dans le cadre de ce 5^e Cycle démarreront dans quelques jours par des visites en Slovaquie et au Royaume-Uni.

Je tiens également à remercier le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe pour leur soutien sans faille aux travaux du GRECO. Que ce soit par le biais de correspondances directes avec les ministres ou par d'autres contacts politiques de haut niveau, ils ne laissent passer aucune occasion de rappeler à nos membres leurs obligations découlant de leur adhésion au GRECO et l'importance que revêt la mise en œuvre des recommandations de ce dernier.

Mesdames, Messieurs,

Pour lutter contre la corruption, il faut commencer par balayer devant notre porte. Le Conseil de l'Europe doit montrer l'exemple et attendre de lui et de ses institutions le même niveau d'intégrité qui est demandé aux États membres. Les allégations de corruption au sein de l'Assemblée parlementaire sont perturbantes. Il ne m'incombe pas, ni au GRECO, d'établir les faits ou de mener une enquête. Cependant, je souhaite soutenir le Secrétaire Général qui, dans sa lettre au Président de l'Assemblée en date du 24 mars 2017, écrit – je cite – qu'il est essentiel que tous les membres [de l'APCE] agissent avec intégrité et soient perçus comme tels par le grand public. Je me réjouis des mesures prises par l'Assemblée lors de ses dernières Sessions pour répondre à ces allégations.

De notre côté, le GRECO a répondu favorablement à la demande d'avis de l'Assemblée concernant son cadre d'intégrité. Le GRECO devrait adopter cet avis en juin, la semaine précédant la partie de session de juin de l'APCE. Cet avis sera rendu public. Je pense que l'Assemblée prendra en compte nos points de vue lors de l'analyse de son cadre d'intégrité, qui fait l'objet d'un rapport en cours de préparation par M. Ian Liddell-Grainger, du Royaume-Uni.

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais aborder maintenant nos relations extérieures, à commencer par celles que nous entretenons avec l'Union européenne. Le GRECO a tenu cette année des échanges de vues très intéressants avec Mme Emily O'Reilly, Médiatrice européenne, et avec le Directeur général de l'Office anti-fraude de l'Union européenne l'OLAF, M. Kessler. Nous avons abordé des questions d'intérêt commun, telles que les lanceurs d'alerte, le lobbying et le pantouflage. Je remercie Mme O'Reilly et M. Kessler pour leur contribution aux travaux du GRECO. J'y vois une preuve du bénéfice que procurerait une coopération plus large entre le GRECO et les institutions de l'UE. Je me félicite que la « lutte contre la corruption », et notamment la participation de l'UE au GRECO, figurent au nombre des priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2016-2017, et relève que « la pleine participation de l'UE au GRECO demeure un objectif à long terme ». Je me réjouis également que le Parlement européen ait récemment appelé « l'UE à faire progresser sa candidature pour une adhésion au GRECO aussitôt que possible ».

J'attends maintenant avec grand intérêt que nous passions des mots aux actes, étant donné que nous n'avons pas vraiment beaucoup avancé jusqu'ici sur cette question. Le GRECO, comme il l'a toujours fait, reste disposé à discuter avec nos collègues de l'UE des modalités d'une possible participation de l'UE au GRECO.

Le GRECO entretient une coopération forte avec d'autres mécanismes internationaux homologues dans la lutte contre la corruption (notamment les Nations-Unies, l'OCDE et l'OEA).

Certes, la portée des évaluations des divers mécanismes et leur *modus operandi* sont différents de ceux du GRECO ; toutefois, en 2016, des échanges de vues ont permis d'explorer les manières de renforcer les synergies et d'échanger des bonnes pratiques. Nous avons également discuté de moyens concrets d'accroître l'impact de nos travaux respectifs de monitoring tout en cherchant à alléger autant que faire se peut la charge pour les États membres. Cet exercice se poursuivra en 2017.

La lutte contre la corruption ne se limite pas à l'adoption de nouvelles lois et à leur application, elle concerne aussi l'éthique et les comportements de chacun, et entraîne souvent de changer les visions et perceptions des gens. Nous devons au niveau individuel sensibiliser davantage aux nombreux effets dévastateurs de la corruption et montrer pourquoi nous devons la rejeter, pourquoi elle ne doit pas avoir droit de cité dans nos sociétés. C'est pour cela que le Secrétariat du GRECO, en coopération avec la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe, a produit une vidéo de sensibilisation sur les conséquences négatives de la corruption. Cette vidéo peut être téléchargée gratuitement à partir de notre site web et je vous encourage tous à soutenir sa diffusion et son visionnage dans les écoles, à la télévision, sur les médias sociaux, etc.

Comme je le disais, la transparence est essentielle pour la responsabilisation. Cela vaut aussi pour le GRECO. Nous mettons de plus en plus d'informations sur nos travaux sur notre nouveau site web et communiquons activement au moyen des médias sociaux. Je suis très heureux de voir que les membres du GRECO – à l'exception de l'un d'entre eux, le Belarus – ont rapidement autorisé la publication des rapports les concernant. Cela entraîne dans les débats nationaux et les médias une attention soutenue pour nos travaux, ce qui est gratifiant et nous pousse à maintenir un niveau de qualité élevé.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais conclure en remerciant la République tchèque d'avoir inscrit la lutte contre la corruption au nombre de ses priorités durant la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et la remercier dans ce contexte, d'accueillir en novembre à Prague une Conférence internationale sur les constats du 4^e Cycle d'Évaluation du GRECO. Cet événement sera une importante occasion de partager les expériences et enseignements tirés et aidera tous les États membres à progresser dans la mise en œuvre des recommandations du GRECO.

Je vous remercie de votre attention – et de votre soutien. J'attends avec grand intérêt vos questions et commentaires.